

## Ils nous l'ont dit, la main sur le cœur : « il n'y aura pas d'incinérateur » !

La 2e version du PADDUC\* arrêtée par l'Exécutif de la CTC\* est cependant particulièrement inquiétante :

- dans la liste des amendements, on lit : « *suppression de toute référence à l'Unité de valorisation énergétique (incinérateur)* ». **Donc tout semble aller pour le mieux pour les déchets...**
- mais dans le texte du Padduc, les orientations pour le traitement des déchets **prévoient l'incinérateur** :
  - « - **traitement par la voie de la valorisation énergétique pour les déchets qui n'auront pas pu faire l'objet de valorisation matière (...)**
  - **cette installation serait localisée à proximité immédiate de la voie ferrée (...)**
  - **priorité est en effet donnée à la voie ferrée pour le transport des déchets** »

« **Valorisation énergétique** » pour les déchets résiduels signifie: « **brûler les déchets** » et produire de l'électricité avec la chaleur, c'est-à-dire **INCINERER** !

Rappelons que l'incinération transforme des déchets inertes en produits hautement toxiques, dangereux pour la santé et l'environnement, et constitue, avec la centralisation qui augmente le transport, la solution la plus polluante et la plus coûteuse !

## Alors ? Incohérence ou mensonge délibéré?

Les rédacteurs du Padduc seraient-ils incompetents ? Ou bien s'agit-il, une nouvelle fois, d'imposer l'incinération en trompant les citoyens et les élus ?

**Pourtant on peut traiter les déchets autrement, de façon moins coûteuse et sans danger pour la santé ! Des solutions, adaptées à la géographie et à l'économie de la Corse, existent ; elles fonctionnent très efficacement ailleurs.**

\* Padduc : Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse qui tiendra lieu de Directive d'Aménagement, c'est à dire qu'il sera au dessus de tous les autres plans , notamment le Piedma.

\* CTC : Collectivité Territoriale de Corse

## Ils nous l'ont dit, la main sur le cœur : « il n'y aura pas d'incinérateur » !

La 2e version du PADDUC\* arrêtée par l'Exécutif de la CTC\* est cependant particulièrement inquiétante :

- dans la liste des amendements, on lit : « *suppression de toute référence à l'Unité de valorisation énergétique (incinérateur)* ». **Donc tout semble aller pour le mieux pour les déchets...**
- mais dans le texte du Padduc, les orientations pour le traitement des déchets **prévoient l'incinérateur** :
  - « - **traitement par la voie de la valorisation énergétique pour les déchets qui n'auront pas pu faire l'objet de valorisation matière (...)**
  - **cette installation serait localisée à proximité immédiate de la voie ferrée (...)**
  - **priorité est en effet donnée à la voie ferrée pour le transport des déchets** »

« **Valorisation énergétique** » pour les déchets résiduels signifie: « **brûler les déchets** » et produire de l'électricité avec la chaleur, c'est-à-dire **INCINERER** !

Rappelons que l'incinération transforme des déchets inertes en produits hautement toxiques, dangereux pour la santé et l'environnement, et constitue, avec la centralisation qui augmente le transport, la solution la plus polluante et la plus coûteuse !

## Alors ? Incohérence ou mensonge délibéré?

Les rédacteurs du Padduc seraient-ils incompetents ? Ou bien s'agit-il, une nouvelle fois, d'imposer l'incinération en trompant les citoyens et les élus ?

**Pourtant on peut traiter les déchets autrement, de façon moins coûteuse et sans danger pour la santé ! Des solutions, adaptées à la géographie et à l'économie de la Corse, existent ; elles fonctionnent très efficacement ailleurs.**

\* Padduc : Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse qui tiendra lieu de Directive d'Aménagement, c'est à dire qu'il sera au dessus de tous les autres plans , notamment le Piedma

\* CTC : Collectivité Territoriale de Corse